

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2018-166 du 17 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 17 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 7 décembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON, Fr. DEHON.

MM. J.F. LALY, Ph. DERUY, L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, B. CAILLE, J. N. MENAGE, M. REBOUT, M. GUIDEZ, H. COPIN, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX.

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme V. HERMANT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. P. COLLE.

### **Objet : Convention avec l'Association TEKNE – Travail de création artistique et de médiation culturelle – Subvention 2019.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la volonté de l'intercommunalité de s'inscrire dans une démarche culturelle en partenariat avec différents acteurs du territoire en vue d'initier un travail de création artistique et de médiation culturelle.

A ce titre, depuis plusieurs années, l'intercommunalité accueille chaque année un travail de création réalisé par le groupe théâtral TEKNE au profit des enfants scolarisés du territoire et de différents publics. Ce travail donne lieu à plusieurs représentations du spectacle ainsi créé. Après avoir accompagné les célébrations du centenaire de la Grande Guerre, la troupe TEKNE s'est inscrite dans une nouvelle démarche qui repose sur les thèmes de la Paix et de la Reconstruction synonyme de cette période d'après guerre avec un spectacle au titre évocateur « Debout les vivants ».

Monsieur le Président précise que le groupe TEKNE envisage d'inscrire cette action dans une dynamique pluriannuelle soutenue par le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Monsieur le Président présente le montage financier de cette opération qui représente un montant de 76 000 € dont une tranche optionnelle de 25 000 €. La charge de l'intercommunalité reste fixée à 21 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le projet de création artistique et de médiation culturelle proposée par la Troupe TEKNE dans le cadre du spectacle « Debout les Vivants » ;
- d'approuver la proposition artistique faite par l'Association TEKNE au titre de l'année 2019 ;
- d'approuver la convention devant intervenir entre l'Association TEKNE et l'intercommunalité du Sud Artois ;
- d'approuver la subvention attribuée à l'Association TEKNE au titre du budget primitif 2019 (Chap. 65 – Art 6574 – Association TEKNE) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

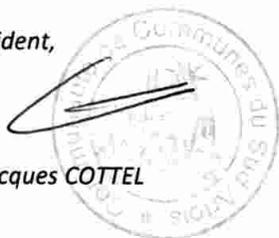
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 17 décembre 2018 et transmission  
en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes du Sud Artois' around the perimeter and 'SIGILLUM' at the bottom.

Jean-Jacques COTTEL

**2018-166 du 17/12/2018**

*Culture – Convention 2019 - TEKNE*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/01/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/01/2019